

## E.2.1 ACTION EN FAVEUR DU SPORT

4

# AIDE AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL ADAPTÉ À LA PRATIQUE SPORTIVE POUR DES PERSONNES HANDICAPÉES



### NATURE ET OBJECTIF DE L'AIDE

Permettre aux collectivités de se doter du matériel nécessaire à la pratique sportive adaptée aux sportifs handicapés

### BÉNÉFICIAIRES

Communes et EPCI

### CRITÈRES UTILISÉS DANS LE CADRE DE L'EXAMEN DE LA DEMANDE (QUALITATIFS ET QUANTITATIFS)

Chaque dossier est étudié par une commission ad hoc sur la base du projet motivé par le maître d'ouvrage.

### TAUX D'INTERVENTION - CUMUL MODALITÉS D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT

La subvention départementale est calculée sur le montant HT du matériel

### PIÈCES À FOURNIR AU DÉPÔT DU DOSSIER

- délibération de la collectivité décidant l'acquisition de matériel sportif pour des personnes handicapées et son inscription au budget
- plan de financement prévisionnel
- devis descriptifs et estimatifs du matériel

### DIRECTION DE RÉFÉRENCE

Direction des Sports  
Service des Partenariats

### DATE LIMITE DE DÉPÔT DE LA DEMANDE

Aucune

E2

